
Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2024-2026 de l'université Paris Saclay¹ Périmètre Employeur²

Version finale approuvée à l'unanimité
par le CA de l'université Paris-Saclay
le 23/01/2024

Contact : helene.bonneau@universite-paris-saclay.fr
Chargée de mission handicap numérique de l'université Paris-Saclay

¹ La version interne complète du document - présentée au CA - est disponible sur l'intranet de l'Université. La présente version publique est raccourcie de ses annexes et des noms des personnes impliquées.

² Ce document est initié sur le périmètre employeur (ex PSud) de l'université. L'élargissement de ce plan sur le périmètre large fera l'objet de travaux lors de la 3^{ème} année.

SOMMAIRE

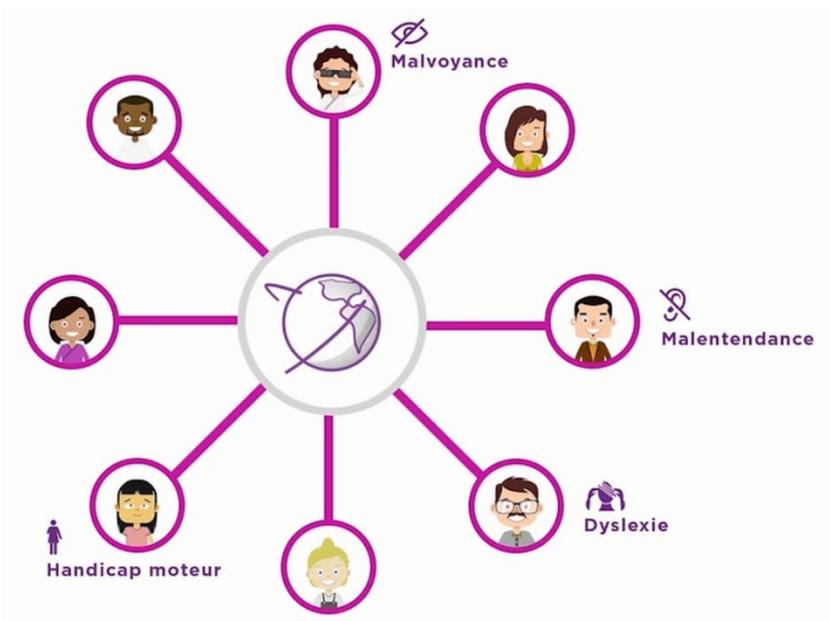
SOMMAIRE	2
1. INTRODUCTION	4
1.1 Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?	4
1.2 Cadre réglementaire et enjeux	5
1.3 L'engagement de l'université Paris Saclay à créer une université inclusive	6
1.4 Objectif de ce document et périmètre concerné	7
2. ORGANISATION ET GOUVERNANCE	9
2.1 Nomination d'un référent ou d'une référente Accessibilité Numérique	9
2.2 Définition d'un rôle « Enseignant référent accessibilité numérique »	9
2.3 Mise en place d'un comité de pilotage	9
2.4 Organisation en 5 chantiers transverses des actions à mener	11
2.5 Objectifs minimum d'accessibilité	12
2.6 Moyens financiers	12
3. LES 5 CHANTIERS TRANSVERSES DU SCHEMA PLURIANNUEL	13
3.1 (Chantier 1) Organiser la montée en compétences des équipes	13
3.1.1 <i>Remarques préliminaires</i>	13
3.1.2 <i>Intégrer les compétences accessibilité lors du recrutement du personnel</i>	13
3.1.3 <i>Proposer des sessions de sensibilisation et de formation</i>	14
3.1.4 <i>Mettre à disposition un e-learning</i>	14
3.2 (Chantier 2) Mettre à disposition des outils et ressources opérationnelles	15
3.2.1 <i>S'assurer de la prise en compte de l'accessibilité dans les référentiels internes (et les faire évoluer si nécessaire)</i>	15
3.2.2 <i>Identifier ou produire des notices détaillées de mise en œuvre de l'accessibilité</i> ..	15
3.2.3 <i>Identifier et homologuer des outils d'aide à la prise en compte de l'accessibilité</i>	15
3.2.4 <i>Faciliter l'accès à ces ressources et outils</i>	16
3.3 (Chantier 3) Intégrer l'accessibilité aux procédures de conception et de développement	16
3.3.1 <i>Pour la conception graphique</i>	16
3.3.2 <i>Pour les développements Web</i>	16
3.3.3 <i>Tests usagers</i>	17
3.3.4 <i>Pour la conception pédagogique et la contribution éditoriale</i>	17
3.4 (Chantier 4) Intégrer l'accessibilité aux procédures achats et aux contributions des tiers	17
3.4.1 <i>Prestations gérées directement par la Direction performance, achats et marchés</i>	17
3.4.2 <i>Contenus fournis par des tiers</i>	18
3.5 (Chantier 5) Organiser le déploiement de l'accessibilité	18
3.5.1 <i>Définir le poste de référent Accessibilité Numérique</i>	18
3.5.2 <i>Organiser l'accompagnement par une assistance externe accessibilité numérique</i>	19

3.5.3 Intégrer l'AN dans tous les nouveaux projets :.....	19
3.5.4 Finaliser avec chaque direction son plan d'action 2024.....	19
3.5.5 Présenter le schéma pluriannuel à toutes les directions et élargir la mise en œuvre de l'accessibilité à l'ensemble des directions.....	19
3.5.6 Organiser le suivi des audits de conformité et de la publication des déclarations d'accessibilité.....	19
4. LES SPECIFICITES DE MISE EN ŒUVRE POUR CHAQUE DIRECTION	21
4.1 Remarque préliminaire	21
4.2 DiBISO	21
4.2.1 Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique.....	21
4.2.2 Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique.....	21
4.2.3 Bilan des premières actions menées	23
4.3 DSI	23
4.4 Actions réalisées	24
4.5 Organisation pour une amélioration.....	24
4.6 DirMarc.....	25
4.6.1 Le site web construit selon le référentiel RGAA.....	25
4.6.2 Formation et sensibilisation.....	25
4.6.3 Prise en compte de l'AN dans le développement de nouveaux projets.....	26
4.7 DIP	26
4.7.1 Contributions accessibilité de chacun des 3 pôles de la DIP	26
4.7.2 Dispositifs existants	28
4.7.2 Axes d'amélioration.....	29
4.8 Direction Vie Étudiante et Égalité des Chances (DVEEC) / Handicap étudiant	29
5. PLANS D' ACTIONS 2024 DES DIRECTIONS.....	31
5.1 DIBISO	31
5.2 DIRMARC	34
5.3 DIP	36
5.4 DFR	37
5.5 DSI	38
5.6 DVEEC/Handicap étudiants	38

1. Introduction

1.1 Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique est un ensemble de **règles graphiques, fonctionnelles, techniques et rédactionnelles**, permettant de s'assurer que les supports numériques (documents, sites internet, applications mobiles...) sont parfaitement accessibles à toutes et tous, et notamment aux personnes en situation de handicap.



Ces règles permettent par exemple aux interfaces d'être correctement utilisées :

- Au clavier, sans la souris ;
- Avec un lecteur d'écran (synthèse vocale et/ou plage braille) ;
- En personnalisant l'affichage (changement de couleur, de taille de texte, de police de caractères, etc.) ;
- Sans le son (avec des sous-titres par exemple) ;
- Etc.

L'accessibilité est utile à de nombreuses personnes ayant un handicap ou une limitation, et notamment aux personnes daltoniennes, dyslexiques ou dyspraxiques, aux personnes photosensibles, aveugles ou malvoyantes, sourdes ou malentendantes, à celles et ceux qui ont des tremblements ou un handicap moteur rendant complexe voire impossible l'utilisation d'une souris ou d'un clavier.

De manière générale, l'accessibilité numérique s'avère également être un confort pour toutes et tous. Tout comme un bâtiment accessible sera plus confortable pour tous, un site ou une application plus accessible sera plus agréable d'utilisation pour tous.

Les règles d'accessibilité sont applicables à tous les contenus numériques, quelle que soit la façon dont ces contenus sont générés (progiciel, CMS, Framework, outils bureautiques ou de PAO...), et quelle que soit l'interface de restitution (HTML/CSS, PDF...).

Les contenus numériques suivants sont ainsi concernés par la prise en compte de l'accessibilité numérique (liste non limitative) :

- Sites et applications Web et intranet ;
- Applications mobiles ;
- Modules e-learning ;
- Vidéos et contenus audio ;
- Versions PDF des documents d'édition (dépliants, plaquettes, rapports annuels...) ;
- Cours et documents bureautiques (et notamment les documents Word).
- Réseaux sociaux...



Les règles d'accessibilité qui font référence en France se nomment RGAA¹. La version en vigueur depuis 2023 est le RGAA 4.1.2

1.2 Cadre réglementaire et enjeux

Ces dernières années ont connu des évolutions réglementaires importantes en faveur de l'accessibilité numérique, et notamment :

- Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (loi Handicap de 2005), l'accessibilité numérique est une obligation pour tous les services publics en ligne (article 47 de la loi).
- Depuis août 2019, l'accessibilité numérique est inscrite dans le code du travail² et est devenue une obligation pour tous les employeurs (pour les intranets, applications métiers et SI de l'entreprise).

¹ RGAA pour Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité. [Consulter en ligne le RGAA.](#)

² https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033024104

- En 2023, une ordonnance du 6 septembre modifie l'article 47 de la loi du 11 février 2005 pour durcir les pénalités en cas de non respect des obligations¹ et nommer l'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) comme organisme de contrôle.

1.3 L'engagement de l'université Paris Saclay à créer une université inclusive

L'Université Paris-Saclay s'est fixé pour ambition de proposer un nouveau modèle universitaire qui permette à chacun et chacune de s'épanouir, de se former, de travailler en étant le propre acteur de son projet personnel. Ainsi, nous souhaitons créer une université inclusive dans laquelle chacun et chacune se sente accueilli et accepté quelle que soit sa situation personnelle par rapport au handicap, une université où la différence et la situation de handicap sont vécus comme un élément qui renforce la cohésion et la richesse du collectif et non comme un obstacle ou un frein à l'épanouissement personnel.

Le schéma directeur handicap de l'université (SDH) 2019-2025² voté le 24 juin 2019 par le CA de la COMUE Université Paris-Saclay, transformée depuis en Etablissement Public Expérimental Université Paris-Saclay, porte le cadre général de la politique handicap de notre université. Le numérique est un outil incontournable, tant dans la vie quotidienne des personnes que dans l'accès à la connaissance et aux échanges de données. À ce titre il impacte directement les apprenants dans leur vie universitaire. Favoriser l'accès de toutes et tous aux outils numériques est donc un enjeu fort pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap – comme pour les personnels – et l'un des piliers de l'égalité des chances. Le volet « Améliorer et adapter l'accessibilité aux ressources numériques » du SDH prévoit différentes actions parmi lesquelles :

- Identifier dans les établissements de Paris-Saclay une personne référente accessibilité numérique : à ce jour des référents accessibilité numérique sont identifiés dans plusieurs services de l'université, et à CentraleSupélec.
- Déployer les ressources disponibles sur l'accessibilité et proposer le cours « accessibilité numérique » à toutes les étudiantes et étudiants de Paris-Saclay et à tous les personnels : à ce jour un e-learning est mis à disposition pour l'ensemble des personnels et étudiants (périmètre large de Paris-Saclay) sur la plateforme e-campus.
- Former les directions numériques et directions de la communication : à ce jour les formations ont eu lieu.

¹ 50 000 € pour le non-respect de l'obligation d'accessibilité mentionnée au I de l'article 47, et 25 000 € pour celui des obligations mentionnées aux III et IV du même article. : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000048050174

² <https://www.universite-paris-saclay.fr/sites/default/files/media/2020-06/sdh.pdf>

- Recenser les outils existants et veiller à leur diffusion.
- Veiller à l'accessibilité des sites Web et Intranet :

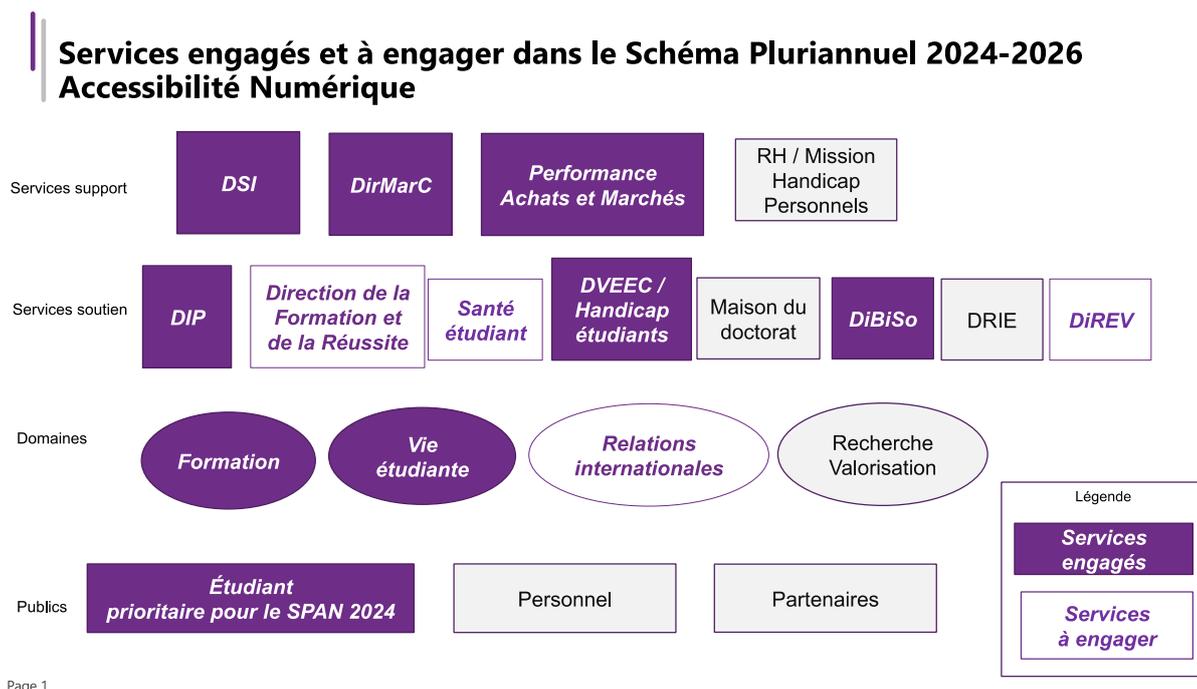
C'est ainsi par exemple que le site internet de notre université a pris en compte l'accessibilité dès 2019¹. Ce site inclut également un portail centralisé handicap,² avec une section spécifique sur l'accessibilité numérique.

1.4 Objectif de ce document et périmètre concerné

Le Schéma Pluriannuel Accessibilité Numérique (SPAN) a pour objectif de présenter et partager l'organisation validée par l'université (périmètre employeur) pour prendre en compte et améliorer l'accessibilité des contenus numériques qu'elle produit et met à disposition.

Pour cette première version du SPAN **la priorité est donnée au public étudiant** notamment dans les domaines de :

- la formation,
- la vie étudiante,
- la recherche et la valorisation,
- les relations internationales.



¹ Avec un taux de conformité de 92% lors de l'audit de conformité en 2020.

² <https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/handicap>

Figure 1 Organisation de l'université, avec les 3 publics adressés : étudiant, personnel et partenaires, les domaines et les services soutien et services supports. Le public étudiant avec les domaines Formation et Vie étudiante sont prioritaires pour le SPAN 2024-2026.

Le schéma pluriannuel a été élaboré avec les directions suivantes qui constituent les premières directions engagées dans la démarche d'accessibilité :

1. DSI : Direction des Systèmes d'Information.
2. DirMarC : Direction de la Marque et de la Communication.
3. DiBISO : Direction des bibliothèques, de l'information et de la science ouverte.
4. DPAM : Direction de la Performance, des Achats et des Marchés
5. DIP : Direction de l'Innovation Pédagogique (<https://www.dip.universite-paris-saclay.fr/>).
6. DVEEC / Handicap étudiant : Direction de la Vie Étudiante égalité des chances /Service handicap étudiants avec le réseau handicap étudiants composé des référents handicap des composantes et facultés.

Les directions de l'ensemble des publics et domaines devront s'engager dans les futures années, avec en priorité :

1. DFR : Direction de la Formation et de la Réussite
2. SSE : Service de Santé des Étudiants
3. DiReV : direction de la Recherche et de la Valorisation
4. RH/Mission handicap/Santé des personnels : Ressources humaines/mission handicap personnels
5. DRIE : Direction des Relations Internationales et Européennes.
6. Maison du doctorat.

Véritable outil de pilotage à 3 ans, le schéma pluriannuel a pour ambition de définir l'organisation et les actions à mener pour permettre d'intégrer nativement et durablement l'accessibilité numérique.

Chaque année, ce schéma sera décliné en un plan d'actions annuel plus détaillé par chaque service qui établira également en fin d'année le bilan de son plan d'actions.

2. Organisation et gouvernance

2.1 Nomination d'un référent ou d'une référente Accessibilité Numérique

Depuis mai 2020, l'Université a nommé une chargée de mission handicap¹ pour les personnels et le numérique (rattachée à la Vice-Présidence vie universitaire et Vice-Présidence du numérique), dont les missions sur l'aspect numérique sont de coordonner les actions en faveur d'une politique numérique inclusive afin de :

1. Favoriser une pédagogie numérique inclusive dans les formations
2. Favoriser l'accessibilité numérique des sites WEB des établissements-composantes
3. Mettre en place des formations et des sensibilisations à l'accessibilité numérique
4. Représenter l'Université Paris-Saclay sur les questions d'accessibilité numérique
5. S'informer, participer à des événements autour du numérique inclusif.

Plusieurs actions ont déjà été menées et le budget AN est actuellement porté par la DVEEC.

Le présent SPAN prévoit la désignation d'un référent ou une référente AN pour coordonner et mettre en œuvre la politique d'accessibilité en lien étroit avec la chargée de mission. Sa nomination fera l'objet des premières actions à lancer sur 2024 (définition des missions, entité de rattachement, profil recherché, formation, recrutement, etc)

2.2 Définition d'un rôle « Enseignant référent accessibilité numérique »

Dans chaque composante un ou une enseignant-référent AN sera identifié. Son rôle est décrit en Annexe 6.

2.3 Mise en place d'un comité de pilotage

Prendre en compte durablement l'accessibilité numérique nécessite :

- **L'implication des différentes parties prenantes** qui interviennent pour concevoir, développer et mettre en ligne les contenus numériques.
- **Un changement de l'organisation** pour prendre en compte nativement l'accessibilité dans tout nouveau projet.

Un comité de pilotage du schéma pluriannuel est mis en place pour assurer la mise en œuvre de ce schéma pluriannuel. Son objectif est de :

- Organiser la mise en œuvre des différents chantiers, suivre leur avancement et arbitrer lorsque cela est nécessaire.

¹ Au 1^{er} janvier 2023 : Hélène Bonneau

- Organiser le déploiement de l'accessibilité, définir les modalités de contrôle et d'évaluation de la prise en compte de l'accessibilité, et la mise en place d'indicateurs de suivi.
- Réaliser et publier les plans d'actions et les bilans annuels.

Le comité de pilotage comprend des représentants pertinents des différentes parties prenantes et notamment :

- Le ou la référent-e AN
- La chargée de mission handicap pour les personnels et le numérique.
- La Vice-Présidence vie universitaire, la Vice-Présidence numérique.
- Les représentants accessibilité numérique (représentants AN) de chaque direction.
- Un représentant de la Direction générale des services.

Le comité de pilotage se réunit à l'initiative du référent Accessibilité Numérique¹ (2 fois par an). Lors de chaque comité de pilotage :

- Le ou la référent-e AN présente les actions menées pour les actions transverses, les éventuels problèmes rencontrés et propose à discussion les points à arbitrer.
- Les correspondants et correspondantes accessibilité numérique des différentes directions présentent l'avancement de l'accessibilité numérique pour leur direction:
 - Compétences acquises / restant à acquérir pour les équipes.
 - Avancement et résultats obtenus pour la mise en accessibilité effective.
 - Actions prévues pour le prochain semestre.
 - Sujets pour discussion (partage d'expérience, problèmes rencontrés et solutions mises en place, etc.).

Les comptes-rendus sont transmis au CAC et au CA et publiés dans un espace commun. Le suivi du SPAN est présenté au CA et au CAC. Le bilan annuel est présenté devant le CA par le ou la référente accessibilité numérique.

¹ Jusqu'à la nomination du référent Accessibilité Numérique, c'est la chargée de mission Handicap qui convoque le comité de pilotage. La fréquence des comités de pilotage est à définir.

2.4 Organisation en 5 chantiers transverses des actions à mener

Chantiers 2024/2026	Méthodologie
<ul style="list-style-type: none"> Organiser la montée en compétence des équipes 	<ol style="list-style-type: none"> Définir les compétences à acquérir pour chaque profil. Installer un e-learning pour proposer une solution de formation disponible à tout moment. Intégrer les compétences d'accessibilité numérique lors du recrutement du personnel. Organiser un suivi de l'acquisition des compétences.
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition des outils et ressources opérationnelles 	<ol style="list-style-type: none"> S'assurer de la prise en compte de l'accessibilité dans les référentiels internes (et les faire évoluer si nécessaire). Identifier ou produire des notices détaillées de mise en œuvre de l'accessibilité pour chaque type de contenu. Identifier et homologuer des outils d'aides à l'évaluation. Faciliter l'accès à ces ressources et outils.
<ul style="list-style-type: none"> Intégrer l'accessibilité aux procédures de conception et de développement 	<ol style="list-style-type: none"> Identifier les livrables et les jalons à produire ainsi que les responsabilités de chacun pour chaque type de contenu. Déterminer les actions spécifiques envers les enseignants
<ul style="list-style-type: none"> Intégrer l'accessibilité aux procédures achats et aux contributions des tiers 	<ol style="list-style-type: none"> Pour l'achat de prestations gérées directement par l'Université (direction Performance, achats et marchés). Dans l'expression de besoin pour les contenus mutualisés et fournis par des tiers.
<ul style="list-style-type: none"> Organiser le déploiement de l'accessibilité 	<ol style="list-style-type: none"> Définir le poste de référent-e Accessibilité Numérique et organiser sa désignation. Organiser l'accompagnement par une assistance externe accessibilité numérique (via un marché).

Chantiers 2024/2026	Méthodologie
	<p>3. Finaliser avec chaque service l'inventaire de ses contenus numériques et son plan d'actions 2024.</p> <p>i. Présenter le schéma pluriannuel à tous les directions et élargir la mise en œuvre de l'accessibilité à l'ensemble des directions.</p> <p>ii. Organiser le suivi des audits de conformité (périodicité et seuil de conformité à atteindre) et de la publication des déclarations d'accessibilité.</p>

Ces 5 chantiers sont présentés en détail dans le chapitre suivant.

2.5 Objectifs minimum d'accessibilité

Chaque projet de service numérique devra intégrer un objectif explicite de **niveau de conformité de 75% ou supérieur (et sans point de blocage)** et la réalisation d'un audit de conformité.

2.6 Moyens financiers

Pour permettre la réalisation de ce SPAN des moyens financiers sont à mettre en place. Ils seront identifiés en accompagnement du plan d'actions de chaque année.

Pistes essentielles à prendre en compte pour le financement de ce SPAN :

1. Poste de référente ou référent accessibilité numérique
2. Pour le marché de l'AMOA¹ accessibilité numérique,
3. Budgets pour des audits de conformité en faisant des estimations sur le nombre d'audits envisagés sur 2024,
4. Budgets pour des formations et nombre de formations estimé...

Le budget nécessaire pour atteindre le niveau d'accessibilité fixé par l'université (voir chapitre 2.4) sera intégré dans le coût de chaque projet².

Rappelons que la prise en compte de l'accessibilité dès la conception d'un projet réduit significativement le coût de l'accessibilité.

¹ Assistance à Maitrise d'Ouvrage

² Le coût d'un audit dépend de la volumétrie (nombre de pages) et de la complexité des composants des pages. À titre indicatif, estimation des coûts d'audit complet en juin 2023 : site/application complexe : 6500€ ; Site/application simple : 2500€

3. Les 5 chantiers transverses du schéma pluriannuel

3.1 (Chantier 1) Organiser la montée en compétences des équipes

3.1.1 Remarques préliminaires

La montée en compétences des équipes est essentielle pour que l'accessibilité s'intègre de façon durable et naturelle aux activités numériques.

Tous les intervenants sont concernés :

- Responsables communication.
- Chefs de projets numériques.
- Graphistes.
- Ingénieurs pédagogiques.
- Développeurs et développeuses Web Front.
- Développeurs et développeuses mobiles (iOS, Android).
- Équipes de contribution éditoriale.
- Enseignants.
- Chercheurs.
- Techniciens en audiovisuel.
- Etc.

Pour favoriser cette montée en compétences, les premières actions suivantes ont été identifiées :

- Définir les compétences à acquérir pour chaque profil d'intervenant-e et les parcours de formation pour les acquérir¹.
- Intégrer les attendus en compétences d'accessibilité numérique lors du recrutement du personnel.
- Organiser l'acquisition des compétences et son suivi.
- Installer un e-learning pour proposer rapidement une solution de formation à l'accessibilité numérique et le faire apparaître dans le catalogue des formations.
- Autres actions d'accompagnement à définir (tutorat, ateliers de travail...)

3.1.2 Intégrer les compétences accessibilité lors du recrutement du personnel

Une attention particulière va être portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création

¹ Pour cela, il sera possible de s'appuyer sur l'étude de l'OPIIEC « [Produire des contenus et services respectant les normes d'accessibilité numérique](#) »

des fiches de postes et les procédures de recrutement. La formation à l'accessibilité numérique sera mise en place à l'arrivée des personnels concernés.

3.1.3 Proposer des sessions de sensibilisation et de formation

Déjà mis en place :

- Séminaire de pédagogie sur l'AN lors du séminaire d'accueil en pédagogie des nouveaux enseignants de l'Université (en novembre, chaque année 1h).
- Webinaire de sensibilisation de tout le personnel à l'AN (tous les 2 ans, lors de la SEEPH).
- Ateliers AN lors des journées d'initiative pédagogique annuelles (JIP).
- Mise en valeur des innovations liées à l'accessibilité numérique lors du colloque bi-annuel Handiversité.

D'autres seront à discuter comme par exemple :

- Intégrer le e-learning dans le catalogue des formations
- Proposer des formations à l'AN dans le catalogue des formations

3.1.4 Mettre à disposition un e-learning

Les e-learning permettent de se former à tout moment et à son rythme.

Un [e-learning dédié à l'accessibilité](#) est disponible depuis 2020 pour l'université.. **Cet e-learning permet à chaque intervenant d'un projet numérique d'identifier son rôle et de savoir comment prendre en compte l'accessibilité à son niveau et à chaque étape d'un projet numérique.** Il permet également à toutes et tous de se sensibiliser et de comprendre les enjeux et le cadre règlementaire de l'accessibilité numérique.



Page d'accueil du e-learning « L'accessibilité numérique à toutes les étapes d'un projet »

3.2 (Chantier 2) Mettre à disposition des outils et ressources opérationnelles

3.2.1 S'assurer de la prise en compte de l'accessibilité dans les référentiels internes (et les faire évoluer si nécessaire)

Les référentiels internes concernant le numérique seront à identifier et à relire afin de vérifier que les recommandations de ces référentiels internes sont compatibles avec les règles d'accessibilité.

Dans le cas où des incohérences seraient relevées, des discussions seront à mener avec les équipes en charge de ces référentiels pour faire évoluer ces documents de référence.

3.2.2 Identifier ou produire des notices détaillées de mise en œuvre de l'accessibilité

Les ressources devront permettre de couvrir les différents types de contenus produits à l'université, à savoir :

- Sites et applications Web (internet, intranet)
- Applications mobiles
- Vidéos
- Supports pédagogiques
- Documents Word et PDF générés
- Documents Print réalisés à partir de InDesign et PDF générés
- Autres à définir

Les premières ressources identifiées sont listées en annexe et seront à compléter.

3.2.3 Identifier et homologuer des outils d'aide à la prise en compte de l'accessibilité

Il existe de nombreux logiciels et extensions pour aider à la prise en compte de l'accessibilité (outils d'aides à l'évaluation, aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap...).

Une liste de ces outils sera maintenue et partagée dans les ressources et les actions nécessaires seront menées pour

1. Vérifier si ces outils peuvent être installés sur les postes de l'Université.
2. Organiser leur homologation si nécessaire.
3. Organiser l'installation par défaut de certains de ces outils sur les postes informatiques des personnels.

3.2.4 Faciliter l'accès à ces ressources et outils

Afin de centraliser et faciliter l'accès à toutes les ressources et outils, un espace commun Accessibilité numérique sera créé.

L'intégration par défaut de certains outils dans la configuration des postes informatiques des personnels sera à discuter (e-learning, outils d'aide à l'évaluation...), ainsi que la création d'une boîte à outils Accessibilité Numérique pour les étudiants.

3.3 (Chantier 3) Intégrer l'accessibilité aux procédures de conception et de développement

Pour intégrer durablement l'accessibilité, il faut la prendre en compte nativement à tout moment. L'une des premières actions du schéma pluriannuel sera de définir les livrables et les étapes de vérifications intermédiaires pour chaque type de contenu.

3.3.1 Pour la conception graphique

Pour la conception graphique, il faudra notamment prévoir :

- Conformité de toute conception graphique avec les recommandations d'accessibilité (couleurs, choix des polices, mises en page...), que ce soit pour des contenus Web, PDF, vidéo, etc.
- Réalisation des annotations fonctionnelles¹ accessibilité pour les types de contenu qui le nécessitent.

3.3.2 Pour les développements Web

Pour les développements, il faudra notamment prévoir :

- Si une solution logicielle est utilisée, vérification en amont à prévoir de la compatibilité de la solution logicielle avec une intégration accessible.
- Prise en compte des critères d'accessibilité à tous les niveaux et pour tous les développements : développement de composants réutilisables, développement de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux écrans, mise en place d'un CMS etc.
- Prise en compte native, sans remettre à un autre sprint ou à une autre version la conformité accessibilité.

¹ Les annotations fonctionnelles sont les spécifications à indiquer en complément des maquettes graphiques pour fournir aux équipes de développement des informations fonctionnelles essentielles pour une bonne implémentation de l'accessibilité comme par exemple : la structure des titres d'une page, les textes alternatifs nécessaires pour les lecteurs d'écran (textes alternatifs pour les images, les liens, les boutons...), l'ordre de tabulation si celui-ci est complexe...

3.3.3 Tests usagers

Si des tests usagers sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'usagers constitué comprendra, dans la mesure du possible, des personnes en situation de handicap. Ces tests ont vocation à identifier les principaux blocages et prioriser les améliorations à réaliser.

Prise de contact à mettre en place avec les associations étudiantes/ vie étudiante/ référent handicap étudiant de l'université, responsable service handicap et études, la FÉDÉEH ou des associations (par exemple Valentin Haüy), pour venir à la rencontre des publics.

3.3.4 Pour la conception pédagogique et la contribution éditoriale

Que ce soit pour la mise en ligne des contenus éditoriaux ou la conception de supports pédagogiques (y compris textes, visuels, documents, vidéos, supports pédagogiques...), des règles d'accessibilité graphiques et éditoriales seront intégrées dans les modèles et diffusées. Les services compétents seront sensibilisés.

Il faudra notamment prévoir :

- Capacité des logiciels de création de contenus et outils de mise à jour pour permettre une conception ou contribution accessible.
- Étapes de suivi et vérification de prise en compte de l'accessibilité
- Procédure à suivre pour organiser la prise en compte de l'accessibilité en cas d'un nombre important de contributeurs et de délégation de droits.
- Aide à la contribution accessible (par exemple via une équipe d'étudiants formés)

3.4 (Chantier 4) Intégrer l'accessibilité aux procédures achats et aux contributions des tiers

3.4.1 Prestations gérées directement par la Direction performance, achats et marchés

Prise en compte native des exigences d'accessibilité pour tous les nouveaux documents numériques ou évolutions de toutes les applications utilisées le service, avec indication de l'objectif fixé par l'Université.

Pour toutes les demandes d'achat incluant du développement numérique :

1. Informer le porteur de projet d'achat et la DSI pour que le besoin en AN soit évalué et si nécessaire que l'AN soit intégrée nativement dans le projet, avec pour objectif un seuil de conformité supérieur à 75%, sans aucun point bloquant.
2. Communiquer aux porteurs de projets d'achat le document « Accessibilité Numérique et appel d'offre prestataire exemple lors du développement d'un site internet »

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande d'activités au travers des procédures de publicité notamment.

3. Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des offres vont être adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.
4. Un travail exploratoire va être mené pour mettre à jour les procédures de marché et la formation du personnel s'occupant de ces marchés.
5. Proposition de critères d'évaluation des offres :
 1. engagement du prestataire quant au taux d'accessibilité (le taux de 75% sans critères bloquants est le minimum à atteindre, un taux >90% est bon)
 2. équipe : formation et expérience en matière d'accessibilité
 3. proposition d'une méthodologie quant aux corrections à apporter (garantie que les corrections seront bien apportées)
 4. la déclaration d'accessibilité qui doit être remise par le prestataire retenu

3.4.2 Contenus fournis par des tiers

Certains contenus sont fournis à l'université via des solutions de mutualisation (par exemple pour DSI : SIFAC, Apogée, eCandidat via l'Amue ou eSup). Pour ces contenus, l'Université n'est pas décideur. Les actions suivantes seront menées :

- Intégrer lorsque cela est possible les exigences accessibilité dans les conventions établies avec les tiers partenaires.
- Informer et sensibiliser les producteurs de ces contenus aux obligations légales et ouvrir les discussions (position par rapport au sujet, plan de mise en œuvre etc.)
- Intégrer l'accessibilité aux expressions de besoin quand l'Université est associée
- Avoir de la visibilité : demander systématiquement aux producteurs tiers le niveau d'accessibilité de ce qu'ils livrent à l'Université.
- Formaliser dans un document de suivi l'état d'avancement.

3.5 (Chantier 5) Organiser le déploiement de l'accessibilité

3.5.1 Définir le poste de référent Accessibilité Numérique

La désignation du référent Accessibilité Numérique implique une définition de ses missions en articulation avec les services compétents, les objectifs de ce plan et les missions de la chargée de mission.

La description des missions, une proposition d'entité de rattachement, et un calendrier de recrutement feront partie des premières actions du plan d'action 2024.

3.5.2 Organiser l'accompagnement par une assistance externe accessibilité numérique

Un appel d'offre est envisagé pour la mise en place d'un marché pour les opérations nécessitant l'accompagnement par un prestataire expert.

3.5.3 Intégrer l'AN dans tous les nouveaux projets :

Tous les nouveaux projets numériques devront intégrer nativement des exigences en AN, avec l'objectif d'accessibilité fixé par l'Université.

3.5.4 Finaliser avec chaque direction son plan d'action 2024

La définition par chaque direction de son plan d'actions 2024 avec les actions et dates sur lesquels elle s'engage fera partie des premières actions à réaliser du plan d'action 2024.

Il ne sera pas possible de travailler simultanément sur l'ensemble des contenus numériques (plusieurs centaines sont déjà référencés). Chaque direction fera ainsi la liste de ses contenus concernés et définira une liste de critères¹ en fonction desquels prioriser la prise en compte de l'accessibilité.

La mise en place d'une solution alternative d'accès pourra également être discutée pour tenir compte des temps nécessaires de mise en accessibilité.

3.5.5 Présenter le schéma pluriannuel à toutes les directions et élargir la mise en œuvre de l'accessibilité à l'ensemble des directions.

La prise en compte de l'accessibilité couvre l'ensemble des contenus et des services de l'université. Au-delà des premières directions engagées dans la démarche accessibilité et la définition de ce schéma pluriannuel, il conviendra d'engager l'ensemble des directions à la démarche et aux objectifs.

3.5.6 Organiser le suivi des audits de conformité et de la publication des déclarations d'accessibilité.

À court terme, pour tous les sites et applications mobiles et contenus numériques qui n'ont pas eu d'audit de conformité, la mention « Accessibilité : non conforme » devra

¹ Comme par exemple la criticité du service rendu par le contenu numérique, le cycle de vie du contenu numérique (date de la prochaine refonte...), le nombre d'utilisateurs du service, l'existence d'une solution alternative de contournement du service...

être publiée afin d'être conforme aux exigences réglementaires ainsi que la déclaration d'accessibilité correspondante.

Le comité de pilotage définira la procédure permettant à chaque entité de faire remonter au comité de pilotage son état d'avancement et le niveau d'accessibilité de chaque contenu dont elle est responsable.

Une procédure de suivi sera également définie.

4. Les spécificités de mise en œuvre pour chaque direction

4.1 Remarque préliminaire

Chaque direction a ses spécificités. Au-delà du respect et de la prise en compte des mesures présentées dans les 5 chantiers transverses, l'objectif de cette section est de lister les actions identifiées par chaque direction à mettre en œuvre à son niveau pour tenir compte de ses spécificités.

4.2 DiBISO

L'accessibilité numérique est une préoccupation liée au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes de la DiBISO.

4.2.1 Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA reviennent à l'équipe du pôle Innovations et Publics (PIP) avec l'appui du pôle Numérique, Recherche et Science ouverte (NumRSO) de la DiBISO. L'équipe est composée d'une référente accessibilité numérique, responsable des services aux publics pour la BU Kremlin-Bicêtre) et d'une chargée de développement web sensibilisée et de responsables et chefs de projets sensibilisés ou à sensibiliser de façon prioritaire).

Sur la dimension acquisition de contenus (livres électroniques, articles de recherche, etc.), suivi par le pôle Contenus, la compatibilité des contenus acquis ou abonnés est un sujet majeur dans la mise à disposition auprès des publics de ces fonds documentaires numériques. Une attention particulière sera portée à l'acquisition de ressources documentaires accessibles.

Enfin, l'accompagnement des publics et de la politique de l'université est également identifié comme un enjeu.

L'équipe aura accès à la formation en ligne proposée par l'université . Une session de formation sera organisée début 2024.

4.2.2 Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite pour la DiBISO :

- Une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et applications concernées ;
- L'accompagnement des agents par des actions de sensibilisation et de formation ;
- Une modification des procédures de marché ;

- La prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels la DiBISO doit s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et application.

4.2.2.1 Action de formation et de sensibilisation

- Tout au long de l'année : adaptation des formations selon le rôle des professionnels et leurs périmètres d'actions
- Formation et sensibilisation à l'AN pour les acteurs jouant un rôle dans la mise en accessibilité des services :

Un travail exploratoire doit être mené pour identifier les types de formations les plus adaptées selon les périmètres d'action des agents. Le e-learning ecampus « l'accessibilité numérique à toutes les étapes d'un projet » sera largement favorisé et utilisé »

- Pour tous les professionnels : sensibilisation à l'AN (présentation d'une définition, des impacts et des enjeux au sein des bibliothèques autant pour la pratique professionnelle que pour les usagers)
- Formation spécifique pour les professionnels du numérique, par exemple :
 - les professionnels en lien avec le développement des services numériques : connaissance fine du RGAA.
 - les acteurs liés à l'acquisition des ressources : attention portée à l'accessibilité des ressources lors de l'acquisition des ressources documentaires numériques (critères d'accessibilité, éditeurs de ressources accessibles, besoins et habitudes de pratique des usagers, etc.)
 - les chefs de projets : formation aux critères d'attention à porter face aux choix des outils ou prestataires qu'ils feront intervenir sur le projet.
- Informer les prestataires que la bibliothèque met actuellement à contribution de la nécessité de se former

6. Recours à des compétences externes :

La DiBISO doit lors de l'élaboration d'un projet (nouveau ou d'amélioration continue) être en mesure d'identifier et porter une attention sur les critères d'accessibilité et l'intérêt proposés par les prestataires.

4.2.2.2 Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être énoncés dès le lancement de tout nouveau projet, devenant une exigence à prendre en compte dès le début. L'accessibilité constituera un axe majeur et une exigence de base.

Une attention particulière et un rappel (si nécessaire) seront effectués lors de chaque étape déterminante des projets (définition du projet, conception, évaluation) pour vérifier la cohérence et l'intégration de l'accessibilité numérique.

Les objectifs de l'accessibilité numérique et ces exigences seront rappelés lors des éventuelles conventions établies avec les opérateurs, délégataires ou partenaires.

4.2.3 Bilan des premières actions menées

Les audits accessibilité numérique ont été démarrés sur un échantillon de page des sites:

- 1) Focus (outil de recherche de documents à destination des publics étudiants, outil catalogue de recherche)
- 2) Numaclay (Outil de recherche de documents numériques à destination des publics - bibliothèque numérique)
- 3) SPOC : formation e-learning pour les étudiants (Licence)
- 4) Site des bibliothèques
- 5) Page web des bibliothèques

Pour chacun des projets prévoir :

- Formation des professionnels : cheffe de projet, développeur, etc.
- Mise en place de l'audit sur l'accessibilité et la conformité au RGAA
- Réflexion sur la construction de l'outil.
- Réflexion sur l'intégration de l'accessibilité numérique avec résultat de l'audit incluant des tests auprès des usagers en intégrant des usagers en situation de handicap

Les détails sur les projets sont donnés en Annexe

4.3 DSI

La DSI intervient dans les projets de services numériques soit :

- en étant responsable de la définition, du développement et de la mise en œuvre du service (exemples : Adonis, Registre de santé..)
- en étant responsable de la mise en œuvre d'outils développés par d'autres (exemples : Messagerie Zimbra, outil collaboratif Cirrus/Nextcloud...) mais en restant la porteuse du besoin.
- En étant responsable de la mise en œuvre d'outils développés par d'autres (exemple des produits AMUE : SIFAC,SIHAM...) et suivis par une ou plusieurs directions métier qui sont porteuses du besoin.

Tous les projets de services numériques sont répertoriés, priorisés et suivis dans le portefeuille de projets de services numériques (PPSN).

La mise en accessibilité d'un service numérique existant constitue un projet en tant que tel et doit être inscrite dans le PPSN.

4.4 Actions réalisées

- Formation :

Tous les personnels de la DSI ont suivi une sensibilisation à l'accessibilité numérique.

Les personnels concernés par le développement et la mise en place de services numériques ont également suivis la formation d'utilisation des outils d'évaluation de l'accessibilité d'un service numérique.

- Cahier des charges :

Le modèle de cahier des charges qui a été rédigé au sein de la DSI a été enrichi par un chapitre sur les points à mentionner sur le sujet de l'accessibilité numérique.

- Liste de services

Une première liste de services numériques offerts au sein de l'université a été rédigée. Elle est en annexe de ce document avec un premier recensement des priorités et des évaluations faites par certains des grands éditeurs.

4.5 Organisation pour une amélioration

Deux grands axes d'amélioration :

1. Les nouveaux services numériques :
 - Promouvoir l'utilisation du cahier des charges « modèle » qui intègre les exigences d'accessibilité dès la phase de conception.
 - Être vigilant lors des réponses aux appels d'offre sur le critère d'accessibilité
2. Les services numériques existants :
 - Sensibiliser les référents métiers intervenant sur ces services et les inciter à mettre en place une démarche de mise en accessibilité
 - Faire évoluer la liste des services numériques en fonction des arrêts et démarrage de services

En outre la DSI veillera à :

- Maintenir le niveau de formation des équipes de la DSI qui font l'objet d'un turnover comme toutes les directions de l'université. Les nouveaux arrivants devront pouvoir suivre la formation qu'ont suivi leurs collègues.
- Mettre en place une formation spécifique des équipes support (DSI centrale, composantes) pour prendre en compte les personnels ou étudiants en situation de handicap dans la réalisation de missions de support
- Établir un plan de mise en accessibilité des applications transverses pilotées par la DSI (messagerie, outils collaboratifs)

Elle appuiera l'action du référent accessibilité numérique lorsqu'il sera désigné, pour ses travaux d'évaluation des services numériques existants, d'identification de services à traiter prioritairement et d'inscription des projets de mise en accessibilité numérique dans le PPSN.

4.6 DirMarC

La Direction de la marque et de la communication (Dirmarc) est en charge de piloter la stratégie de communication de l'université. Édition de documents, plaquettes, affiches, site web et Intranet sont des outils gérés par la Dirmarc et à destination aussi bien du public externe que du public interne. De fait, l'accessibilité numérique est un enjeu majeur de la communication de l'université.

4.6.1 Le site web construit selon le référentiel RGAA

Le site web de l'université est une usine à sites construite sous le CMS Drupal, soit une plateforme web qui permet de gérer l'ensemble de sites de façon centralisée. Au total, ce sont 16 sites qui sont maintenus et mis à jour quotidiennement : sites web des composantes, des bibliothèques et du Lumen, de l'École universitaire de premier cycle, de la Fondation, et de l'Institut Pascal.

L'accessibilité numérique a été prise en compte dès le démarrage du projet de création du site web : ajout de lignes directrices sur le référentiel RGAA dans le cahier des charges et accompagnement par un prestataire certifié AN au moment du développement web.

La sortie du site web a été l'objet d'un premier audit AN en 2020, puis un second audit a été réalisé fin 2023. Les corrections requises suite au dernier audit sont en cours et l'objectif est d'atteindre un seuil de conformité à 75 % d'ici 2025.

4.6.2 Formation et sensibilisation

La Dirmarc, ainsi que les webmasters responsables des sites web ont été formés à l'AN, qui, outre une dimension technique, requiert également de bonnes pratiques au niveau de la création de contenu, mise à disposition d'informations sur nos outils de communication, tels que le site web.

Le service Numérique de la Dirmarc porte une attention particulière à la transmission des bonnes pratiques AN lors de la formation des nouveaux contributeurs sur le site web. Elle met également à disposition un tutoriel qui reprend de multiples informations dont l'AN.

Une référente accessibilité numérique a été nommée au sein du service Numérique et est le contact privilégié pour toutes les questions AN qui relèvent de la Dirmarc.

Il est prévu la construction d'un espace Accessibilité numérique sur l'Intranet de l'Université Paris-Saclay où les personnels et les étudiants pourront retrouver toutes les informations pratiques.

Des pages sur le site web sont déjà dédiées à l'AN :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/accessibilite/declaration-daccessibilite-du-site-universite-paris-saclayfr>

<https://www.universite-paris-saclay.fr/aide-la-navigation>

<https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/handicap/ressources-et-outils/accessibilite-numerique>

4.6.3 Prise en compte de l'AN dans le développement de nouveaux projets

L'AN a été intégrée comme un critère essentiel dans tout cahier des charges pour le développement de nouveaux projets. L'AN devra être prise en compte dès la rédaction du cahier des charges.

4.7 DIP

La **Direction de l'Innovation Pédagogique**, accorde une attention particulière à l'accessibilité numérique et met en œuvre des actions opérationnelles dans le cadre de ses missions d'accompagnement des enseignants chercheurs dans l'objectif d'améliorer l'expérience d'apprentissage des étudiants en prenant en compte la diversité des publics.

Des axes d'amélioration peuvent être proposés pour prendre en compte les enjeux d'accessibilité à nos ressources et services numériques. Les points d'attention et les chantiers prioritaires à mener dans le cadre d'un schéma directeur à l'échelle de l'université Paris-Saclay sont présentés ci-dessous.

Les périmètres de mission de la DIP directement impactés par l'AN sont les suivants :

1. L'accessibilité numérique de nos plateformes pédagogiques, soit eCampus et l'écosystème logiciel qui gravite autour de la plateforme pédagogique ;
2. L'accessibilité numérique des ressources produites en interne par la direction qui sont fortement médiatisées (Spoc, Mooc, Jeux sérieux, simulation interactives, vidéos, etc.) ;
3. L'accessibilité numérique des supports pédagogiques produits par les enseignants et enseignants chercheurs sur eCampus et/ou diffusés en présentiel (présentations).

4.7.1 Contributions accessibilité de chacun des 3 pôles de la DIP

Organisation en trois domaines d'activité :

1. **Pôle « Ressources et Dispositifs pédagogiques »** : prise en compte les questions d'accessibilité dans les principales étapes de conception, de fabrication et de diffusion des ressources numériques.
2. **Pôle « Formation et développement académique »** : intégration dans le plan de formation à l'innovation pédagogique et les séminaires de partage de pratiques (ex. bonnes pratiques pour produire un support pédagogique accessible).
3. **Pôle « Environnement pédagogique numérique »** : réalisation des audits RGAA des plateformes et logiciels souverains de l'université en lien avec les éditeurs.

4.4.2. Dispositifs existants

○ 4.4.2.1. Vidéos

- Les médias vidéo posent des problèmes d'accessibilité. Les vidéos pédagogiques produites par la DIP sont dotées de sous-titres. Ces sous-titres sont créés en interne (emplois étudiants) ou en collaboration avec des prestataires externes pour garantir l'accessibilité aux personnes sourdes ou malentendantes. Les sous-titres sont fournis au format .srt, et parfois traduits dans plusieurs langues selon le projet.
- Concernant les transcriptions des vidéos, elles sont parfois proposées en téléchargement sous les vidéos au format .pdf, mais cela n'est pas encore systématisé.
- La DIP a également apporté son expertise technique pour la réalisation du manuel « Vidéo et accessibilité : Les essentiels ».

○ 4.4.2.2. eCampus

- La communauté Moodle (le logiciel open source sous-jacent à eCampus) fournit un effort continu pour s'aligner sur les WCAG. Ce sont des normes du web mondialement reconnues pour l'accessibilité numérique. Cela signifie que la plateforme est conçue pour être utilisée par des personnes en situation de handicap, y compris celles qui dépendent de technologies d'assistance. Cependant, cela ne garantit pas l'accessibilité des ressources qui y sont déposées. La DIP a testé un plugin d'audit RGAA pendant la pandémie qui posait néanmoins des problèmes d'appropriation pour un accompagnement à large échelle.

○ 4.4.2.3. Autres outils

- La DIP utilise activement l'outil H5P pour créer des contenus interactifs. H5P est une solution polyvalente qui permet la création de contenus interactifs tels que des quiz, des exercices, des vidéos interactives, etc. Cet outil est conçu pour respecter les WCAG. Les contenus réalisés avec H5P, et diffusés dans nos SPOCs notamment, sont donc conformes aux règles d'accessibilité¹.
- Le pôle formation utilise l'outil Airtable pour la diffusion de son catalogue de formation. L'outil présente apparemment quelques problèmes d'accessibilité. Les inscriptions aux formations se font via la plateforme Linscription.com, qui est à notre connaissance accessible aux lecteurs d'écran.

¹ Cela sera à contrôler b

4.7.2 Axes d'amélioration

Les différents points évoqués ci-haut témoignent des engagements de la DIP sur les questions d'accessibilité pour ses projets et futures réalisations. Des propositions d'amélioration peuvent être faites dépendamment du temps et des moyens que l'université consacrerait au sujet :

1. Systématiser la sensibilisation des ingénieurs pédagogiques à la production de ressources numériques accessibles nouvellement recrutés avec le module e-learning.
2. Mener un audit interne sur les différents SPOCs (notamment SPOC Transition Écologique et SPOC Sciences en sociétés) afin de vérifier leur conformité de manière plus détaillée.
3. Afin d'offrir une meilleure accessibilité des services de diffusion vidéo, un POC Université Paris-Saclay/AgroParisTech est actuellement pour préfigurer un service mutualisé embarquant un module de traduction et de sous-titrage automatique des vidéos de cours avec un générateur de texte PDF.
4. Le gros des ressources sur eCampus est produit directement par les enseignants et enseignants chercheurs. Sur le même modèle que le manuel « vidéo et accessibilité », la DIP pourrait également proposer des tutoriels similaires à destination de l'équipe enseignante (par exemple, un manuel pour s'assurer de l'accessibilité de son espace de cours eCampus).
5. En outre, lors des appels à projets pédagogiques, une attention particulière pourrait être accordée à l'accessibilité numérique en ajoutant dans le cadrage des AAP un critère ou une recommandation consacrée à l'accessibilité (afin de déterminer en amont les points d'intérêt et les besoins éventuels à ce sujet).

4.8 Direction Vie Étudiante et Égalité des Chances (DVEEC) / Handicap étudiant

La DVEEC a nommé un référent accessibilité numérique pour la direction.

Prise en compte native des exigences d'accessibilité pour tous les nouveaux développements ou évolutions de toutes les applications développées par le service, avec pour objectif un seuil de conformité à 75%, sans aucun point bloquant. Pour les nouvelles applications, les focus group usagers intégreront l'accessibilité numérique avec des étudiants, y compris des étudiants en situations de handicap.

Un travail d'audit d'accessibilité a déjà été réalisé lors du développement de la plateforme logements CASA Université Paris-Saclay à destination des étudiants, avec un résultat de conformité de plus de 75%, travail qui se poursuit dans le développement des nouvelles fonctionnalités et versions.

1. Pour l'existant des applications : en 2024, lister les applications numériques par pôle d'activités de la DVEEC et mettre en place un plan d'accessibilité pluri annuel en fonction des priorités et des ressources disponibles

2. Mettre en place des tutoriels pour la mise en accessibilité à destination de différents publics : des équipes de la DVEEC, des associations étudiantes, des ambassadeurs étudiants, en collaboration avec la DIP
3. Mettre en place des formations à l'accessibilité numérique pour les personnels de la vie étudiante et de campus
4. Mettre en place des formations à l'accessibilité numérique pour les associations étudiantes – spécifiquement pour les membres du bureau en charge de la communication et des événements
5. Favoriser le recrutement des étudiants pour :
 1. Réaliser des tests utilisateurs réguliers des applications numériques étudiantes (focus group) ;
 2. Aider à la mise en conformité des supports de cours

Des formations spécifiques des étudiants recrutés seront intégrées au processus de recrutement.
6. Projet 2024 : proposer des ateliers à des étudiantes- et étudiants en situation de handicap en collaboration avec la DSI d'aide à la configuration de leurs postes informatiques. Ces temps seront aussi l'occasion de former les usagers à des outils adaptés à leurs besoins spécifiques

L'université Paris-Saclay est partenaire de l'association CATON qui vise à faciliter l'accès de tous aux outils numériques, et la bonne utilisation de ces outils. L'association CATON fait partie de la coopérative solidaire de l'Université Paris-Saclay.

5. Plans d'actions 2024 des directions

5.1 DIBISO

Titre	Formation
Commentaire	Demi-journée de formation obligatoire pour sensibiliser l'ensemble du personnel aux enjeux de l'accessibilité numérique par un organisme de formation extérieur + Une formation spécifique pour les collègues responsables du dépôt électronique des thèses
Date (approximative)	Premier trimestre 2024
Responsable de l'action	Référente accessibilité DiBISO
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Evaluer le niveau de connaissance initial du personnel par le biais de sondages- Identifier les besoins spécifiques en recueillant les attentes individuelles, et mesurer la sensibilisation préalable- S'assurer également de l'engagement du personnel en évaluant la participation volontaire à des initiatives préparatoires et en recueillant des témoignages sur les expériences personnelles des collègues liées à l'accessibilité numérique- Nombre de participants à la formation

Titre	Mise en service de solution pour les personnes déficientes visuelles et dys
Commentaire	Proposer des outils et des ressources adaptés pour répondre aux besoins spécifiques de ces personnes

Date (approximative)	Tout au long de l'année 2024
Responsable de l'action	Référent accessibilité DiBISO et relais
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Mesurer le taux d'adoption des solutions déjà proposées et solliciter des retours qualitatifs sur expérience - Evaluer leur participation aux formations spécifiques (s'il y en a eu) - Assurer l'accès aux ressources adaptées

Titre	Valorisation du guide "Mémoires, thèses, publications : soyons accessibles !"
Commentaire	Être prescripteur dans la consultation de ce guide via une valorisation physique et numérique pour encourager les étudiants à consulter ce guide et à l'appliquer lors de la conception de leurs documents numériques
Date (approximative)	Premier trimestre 2024
Responsable de l'action	(à déterminer)
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de vues sur les outils numériques le valorisant - Taux de consultation

Titre	Promotion auprès du référent handicap de l'établissement
Commentaire	Prise de contact et mise en place d'une collaboration avec le référent handicap des différentes composantes de l'université
Date (approximative)	Premier trimestre 2024
Responsable de l'action	Référent accessibilité DiBISO
Indicateurs	- Nombre de contacts pris - Nombre d'actions communes portées

Titre	Première analyse des outils numériques (site web et applications métiers)
Commentaire	Une partie de la formation sur l'accessibilité numérique sera consacrée aux outils numériques utilisés par la DiBISO. Cette partie technique permettra d'effectuer une première estimation de leurs capacités actuelles à répondre aux exigences de l'accessibilité numérique
Date (approximative)	D'ici fin 2024
Responsable de l'action	A définir
Indicateurs	- Suivre le pourcentage de contenu accessible - Identifier et suivre le nombre de fonctionnalités accessibles

Titre	Rédaction d'une note à propos de l'exception droit d'auteur (PLATON BnF – Loi exception handicap)
Commentaire	Les exceptions au droit d'auteur facilitent l'adaptation et l'accès aux œuvres protégées, permettant la création de contenus accessibles pour les personnes en situation de handicap
Date (approximative)	Février 2024
Responsable de l'action	Dir. Ajointe DiBISO
Indicateurs	- Production de la note

5.2 DIRMARC

Titre	Nouvel audit du site web de l'université
Commentaire	Évaluer la conformité RGAA du site web
Date	Décembre 2023
Responsables de l'action	Service Numérique
Indicateur	Taux de conformité au RGAA / points de conformité et non conformité

Titre	Formation des nouveaux contributeurs
Commentaire	Former sur les bonnes pratiques AN à mettre en œuvre lors de la contribution sur le site web : formation + tutoriel à disposition
Date	Tout au long de l'année
Responsables de l'action	Service Numérique
Indicateur	S'assurer du respect AN sur les pages web via un audit interne 2 fois par an sur une sélection de pages.

Titre	Maintien de l'AN dans nos pratiques
Commentaire	Rappel de l'importance de l'AN, bonnes pratiques AN
Date	2 fois par an
Responsables de l'action	Référente AN de la Dirmarc
Indicateur	Respect de l'AN dans les nouvelles productions

Titre	Outils existants : sites web, blog, plaquettes, etc.
Commentaire	Évaluer la conformité RGAA
Date	A définir
Responsables de l'action	Service Numérique
Indicateur	Respect de l'AN

Titre	Nouveaux projets web
Commentaire	Intégrer le référentiel RGAA tout au long du projet
Date	Au démarrage d'un nouveau projet
Responsables de l'action	Service Numérique
Indicateur	Taux de conformité au RGAA

5.3 DIP

Titre	Introduire un critère AN dans le cadrage des AAP annuels pour les projets numériques
Commentaire	Prendre en compte l'AN lors de la conception et la production d'une ressource pédagogique numérique financée par l'université
Date	Avril 2024
Responsable de l'action	Directeur de la Direction
Indicateur	Nb de projets numériques aidés respectant l'AN

Titre	Participer à la sensibilisation et la formation en AN des personnels enseignants et des ingénieurs pédagogiques
Commentaire	Inscrire le e-learning « L'accessibilité numérique à toutes les étapes d'un projet » dans le catalogue de formation
Date	Janvier 2024
Responsable de l'action	Ingénieure pédagogique
Indicateur	Nb d'apprenants inscrits au parcours

Titre	Auditer l'AN des SPOC produits par la DIP avec l'École universitaire pour les 1 ^{er} cycles
Commentaire	La question de la vidéo et du H5P sera particulièrement regardée (sous-titrage alternatif)
Date	Septembre 2024
Responsable de l'action	Ingénieur pédagogique
Indicateur	Conformité RGAA

Titre	Auditer l'AN des services numériques pour la pédagogie (eCampus++)
Commentaire	Assurer la conformité WCAG et RGAA auprès des éditeurs logiciels
Date	Septembre 2024
Responsable de l'action	Directrice adjointe et Ingénieure pédagogique
Indicateur	Conformité RGAA

5.4 DFR

Titre	Ajouter une fonctionnalité sur Copernic
Commentaire	Dans l'outil Copernic référentiel de l'Offre de formation, nous prévoyons l'ajout d'un champ texte qui décrira le schéma déposé par le profil Responsable d'Élément de Formation en vue de l'affichage sur le site Web de l'Université.
Date	1 ^{er} semestre 2024
Responsable de l'action	Directeur et référente AN de la direction
Indicateur	Livraison de la fonctionnalité et mise en production dans Copernic

Titre	Audit de l'application Inception Front Office
Commentaire	Veiller à prioriser ce sujet dans les actions du SI CIDR
Date	3 ^{ème} trimestre 2024
Responsable de l'action	Directeur de la direction
Indicateur	Rapport d'audit

5.5 DSI

Titre	Évaluer la conformité de ADONIS
Commentaire	Évaluer la conformité RGAA de l'annuaire Adonis des étudiants et des personnels
Date	Année 2024
Responsables de l'action	Équipe de développement
Indicateur	Taux de conformité au RGAA

Titre	Mettre en conformité ADONIS
Commentaire	Développer les nouvelles fonctionnalités de Adonis (notamment « mon compte » destiné à toutes et tous) en veillant à ce qu'elles soient conformes au RGAA
Date	fin 2024
Responsables de l'action	Équipe de développement
Indicateur	Taux de conformité au RGAA

5.6 DVEEC/Handicap étudiants

Titre	Formation e-learning accessibilité numérique enseignants
Commentaire	Utiliser la formation en ligne sur e-campus. Créer une certification de formation.
Date	Année 2024 – 1 ^{er} semestre.
Responsables de l'action	Référent handicap contact AN et chargée de mission handicap en lien avec les référents handicap et les référents AN des composantes
Indicateur	Nombre d'enseignants certifiés

Titre	Partage de ressources à destination des ESH
Commentaire	Créer et faire connaître un espace de partage de ressources sur l'accessibilité numérique à destination des étudiants en situation de handicap. Envisager une fiche par type de handicap (ex : dys, malvoyant). Dialoguer avec le service de santé étudiants pour mettre en adéquation les aménagements préconisés par les médecins avec les besoins
Date	2024 – si possible avant la rentrée universitaire 2024.
Responsables de l'action	Chargé de mission handicap étudiants, Référent handicap contact AN et Chargée de mission handicap numérique
Indicateurs	Nombre d'étudiants et d'étudiantes formés. Nombre d'accès à l'espace de ressources